

DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU :

Mardi 1^{er} Décembre 2015

L'an deux mille quinze, le mardi 1^{er} décembre 2015 à 19 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil de la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Francis KOCK, Maire.

Etaient présents : Mmes, Nadège DELPECH, Mélanie MAGNIER (ANDRÉ), Elodie PEYOIS, Maggy PEZZINI, Anne-Marie VIGNERON, MM Francis KOCK, Serge BOULANGER, Bernard CARON, Francis DEMARQUE, Jean-Pierre DURET, Jean-Louis DUROS, Jean-Paul LEQUEUX, Frédéric NAVARRE et Jean-Jacques REMY.

M. Jean-Louis DUROS a été nommé secrétaire de séance.

Ouverture de la séance à 19 heures 30.

ORDRE DU JOUR :

Fusion des Communautés de Communes :

Une nouvelle fois, l'ordre du jour du conseil municipal concerne l'avenir de la communauté de communes.

Monsieur le Maire se félicite de voir le conseil au complet. Il propose de prendre sans tarder la délibération concernant le projet de schéma territorial proposé par le Préfet dans le cadre de la Loi NOTRe, à savoir le projet de fusion de la communauté de communes des vallons d'Anizy avec la communauté de communes du val de l'Ailette le 1^{er} janvier 2017.

A une question sur les communes de la CCVA ayant déjà délibérées, il répond qu'à sa connaissance Anizy-le-Château et Urcel ont voté contre.

A la question : le conseil donne-t-il un avis favorable ou défavorable à la proposition du Préfet ? Le conseil émet à l'unanimité un avis défavorable. A la demande générale, la délibération est assortie du considérant suivant :

« Considérant que l'écart de fiscalité entre les deux communautés de communes ne correspond pas aux valeurs sur lesquelles nous avons fait campagne et avons été élus ».

Le conseil sera consulté à nouveau lors de la prochaine proposition de la préfecture.

QUESTIONS DIVERSES :

Autres délibérations :

Abris de jardin : M. le maire propose ensuite une autre délibération : La commune ne possédant ni carte communale, ni plan local d'urbanisme (PLU), cette délibération n'avait jusque-là pas lieu d'être. Cependant, la commune étant destinée à être rattachée à un autre territoire, il est encore possible d'exonérer les habitants de Brancourt qui possèdent un abri de jardin en appliquant l'article L331-9 du code de l'urbanisme. A la question : « souhaitez-vous exonérer de taxe d'aménagement les abris de jardin soumis à déclaration préalable ? » le conseil répond oui à l'unanimité.

Assurance statutaire des agents municipaux : Le Centre de gestion des agents de collectivités qui négocie pour un ensemble de communes, demande au conseil l'autorisation de lancer un appel d'offre pour le renouvellement de l'assurance des agents. Le conseil autorise à l'unanimité.

Salle polyvalente :

Une visite de contrôle des installations électriques par la société SOCOTEC a donné lieu à plusieurs préconisations :

- Les commutateurs électriques doivent être séparés.

- Dans le cadre de la sécurité de la cantine, les prises électriques de la salle doivent être changées pour des prises sécurisées ;
- L'armoire électrique doit être fermée sans que la clé soit laissée dessus.

Cimetière :

M.GUILBERT a réalisé fin novembre les 6 exhumations prévues. Il doit à présent démonter les caveaux. Il s'est engagé cependant à remettre l'allée en état pour permettre l'enterrement ce mercredi de M. LACOURTE, avant de reprendre ses travaux.

Syndicat des eaux :

Les travaux de la rue de la forêt progressent dans les délais. La grosse canalisation est installée, les travaux au château d'eau devraient être terminés le 18 décembre. Si ce n'était pas le cas, le chantier serait interrompu et reprendrait le 11 janvier 2016. Le jeudi 3 décembre, des travaux dans le réservoir ainsi que le raccordement de la nouvelle canalisation au réseau rue saint Maurice occasionnent une coupure d'eau de 8h00 à 17h00. Des avis ont été distribués dans les boîtes à lettres.

Eclairage public :

La rue Bellevue est privée de lumière. Après avoir changé les fusibles à plusieurs reprises, la SETI, société en charge du réseau, a vérifié les lampes au moyen d'une nacelle sans découvrir d'anomalie. Le dysfonctionnement provient vraisemblablement de fils électriques détériorés. Un arbre touchant les fils est la cause probable de la panne. Il devra être élagué prochainement par sa propriétaire.

Les crosses et lampes rendues inutiles après l'enfouissement prochain des réseaux rue de la croix blanche seront réutilisées afin de combler les "trous noirs" dans certaines rues. Un candélabre sera installé à la sortie du village en direction du cimetière en prévision de nouvelles constructions.

Finances :

Le crédit voté au budget en début d'année a été réalisé. Comme prévu, il a permis de régler les grosses factures des travaux d'éclairage à la SETI. Il servira ensuite à financer les travaux d'enfouissement des réseaux rue de la croix blanche.

Trésor public :

Mme Jocelyne BOULNOIS, qui dirigeait la perception d'Anizy, quitte son poste le 1^{er} janvier prochain pour rejoindre la trésorerie rattachée à l'hôpital de Laon. Elle sera remplacée par M. Jérôme ARNAUD

Ecoles :

Conseil d'école :

Jean-Louis DUROS résume le conseil d'école auquel il a participé avec M. le Maire et les autres membres de la commission des affaires scolaires le 20 novembre. C'est le 1^{er} conseil d'école de l'année 2015-2016.

Les écoles de Brancourt accueillent 84 élèves dont 30 en maternelle. Il y a 14 élèves en petite section, 11 en moyenne et 5 en grande section. Les deux classes de primaires sont composées de 25 élèves pour les CP (10) et CE1 (15) et de 29 pour les CE2 (13) CM1 (4) et CM2 (12).

L'enseignante des grands est en arrêt maladie depuis la deuxième semaine de septembre, sa remplaçante risque elle-même d'être remplacée.

Outre Mme GAGNON, directrice et Mmes VIOT et BEAUDON enseignantes, le personnel se compose d'une nouvelle aide à la direction une journée par semaine (la précédente était en fin de contrat), d'un enseignant qui remplace la directrice 20 matinées dans l'année pour lui permettre de se consacrer à la direction de l'école, de 2 assistantes de vie scolaire (AVS) en maternelle et une nouvelle (la précédente était en fin de contrat) en CM2.

Les nouvelles activités périscolaires (NAP) ont changé de date (mardi après-midi pour les primaires, jeudi pour les maternelles).

Les activités pédagogiques complémentaires (APC) ont lieu le lundi de 16h30 à 17h30.

La classe poney initialement prévue pour les CP, CE1 est annulée pour plusieurs raisons (réticence de parents, coût plus onéreux qu'attendu) mais, l'enveloppe financière étant d'ors et déjà prévue au budget, M. le Maire suggère de se tourner vers une autre activité culturelle comme la musique ou la peinture en profitant des compétences des ateliers de l'Ailette.

La classe CE2, CM1, CM2 ne pourra participer aux 12 séances de piscines, même si l'enseignante remplaçante aurait pu assurer les séances, le créneau ayant été donné à une autre école. Une initiation au basket-ball par une association les compensera en partie. Les séances auront lieu 3 jeudis entre mars et juin. Une rencontre inter écoles clôturera cet apprentissage le 16 juin à Coucy le château. L'association laissera à l'école ballons et paniers.

Les séances piscine se dérouleront au Dôme de Laon les vendredis après-midi de janvier à fin avril.

La commémoration du 11 novembre a représenté une bonne approche des valeurs de la république et du respect des autres. Les enseignants, les enfants et les parents qui ont été nombreux à participer à cette manifestation, sont grandement remerciés par l'ensemble du conseil municipal.

Le repas de Noël de l'école organisé par l'équipe de la cantine et offert par la Mairie aura lieu le vendredi 18 décembre. Une sortie cinéma à Saint Gobain pourrait être organisée le même jour.

Une sortie culturelle au profit des deux classes primaires au musée Matisse est prévue le 28 avril.

Rencontre avec l'inspecteur d'académie :

Jean-Louis Duros rend compte de la rencontre que Monsieur le Maire et lui ont eu avec M. CALSANO, inspecteur d'académie le lundi 30 novembre. Celui-ci était venu pour parler de l'avenir de l'école de Brancourt et a fait le constat suivant :

Les effectifs de notre école sont en augmentation régulière, à 28 élèves en moyenne par classe de 3 niveaux.

A Prémontré, la tendance est à l'inverse, le nombre d'élèves décroît chaque année, les effectifs ne sont que de 16 élèves par classe de 4 niveaux.

Il rappelle que l'expérience prouve que des classes à 1 ou 2 niveaux progressent beaucoup mieux que des classes à 3 ou pire, 4 niveaux. De la même façon des classes de 24 élèves permettent un apprentissage de meilleure qualité que des classes à 28 ou 30.

Il nous propose donc de réfléchir à un rapprochement avec l'école de Prémontré. Les 5 enseignants seraient ainsi maintenus. Ce rapprochement permettrait 5 classes de 23 à 24 élèves par classe.

En poussant plus loin l'analyse, le regroupement totaliserait 52 élèves (dont 19 petits) en maternelle et 64 en primaire. Cela permettrait de garder deux classes de maternelle et une de CP CE1 à Brancourt. Les deux plus grandes classes à Prémontré pourraient profiter des matériels modernes (tableaux connectés) qui équipent l'école de Prémontré.

Le transport financé par le conseil général pourrait être réalisé par le car de la RTA après le trajet du collège. La cantine est déjà commune aux deux écoles.

Monsieur le Maire annonce qu'il ne faut rien précipiter. Il procédera aux vérifications de faisabilité. Il prévoit en janvier une réunion technique avec les élus de Prémontré et les enseignants des deux communes. Une fois que tous les éléments techniques auront été discutés, les parents d'élèves seront consultés.

Constat d'insalubrité :

Monsieur le Maire s'est déplacé à la demande de locataires pour faire deux constats d'insalubrité. L'un des deux logements visités s'est révélé insalubre et impropre à accueillir des locataires (eau descendant par le plafond d'un toit terrasse, ruisselant sur les murs, forte odeur de moisi...).

Prochain Brancourtois :

Les membres du conseil demandent la publication d'un Brancourtois avant les fêtes et non pas après les vœux du Maire comme les années précédentes. Le but principal étant de faire connaître les dates d'évènements comme les vœux et surtout le changement de date du repas des anciens qui se, déroulera le dimanche 31 janvier et non plus le 1^{er} dimanche de février comme c'était l'habitude jusque-là.

PVR et taxe d'aménagement :

La réglementation ayant changé, la PVR ne s'applique plus. M. le Maire fera un point d'information sur ce sujet en janvier.

Dégâts occasionnés par des travaux :

Frédéric NAVARRE demande si la commune a un regard sur les travaux réalisés au profit de particulier, lors de la construction de maisons neuves par exemple, il a remarqué que les entreprises qui interviennent sur la voie publique pour les raccordements à divers réseaux, ne rebouchaient pas toujours les trous avec le même sérieux et la même efficacité.

Info CCAS :

La Brancourtoise blessée au pied qui avait fait l'objet de visites par Maggy PEZZINI se remet doucement et a été vue se promenant avec ses béquilles.

Prochain conseil :

La date du prochain conseil est fixée au mardi 12 janvier 2016 à 19h30.

La séance est levée à 21h40.

Ainsi fait et délibéré, ont signé les membres présents.

Le Secrétaire de Séance
Jean-Louis DUROS



Le Maire
Francis KOCK



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE

CM 10/12/2015 - 1/2

DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU :

jeudi 10 Décembre 2015

L'an deux mille quinze, le jeudi 10 décembre 2015 à 19 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil de la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Francis KOCK, Maire.

Etaient présents : Mmes Nadège DELPECH, Elodie PEYOIS, Maggy PEZZINI, Anne-Marie VIGNERON, MM Francis KOCK, Serge BOULANGER, Bernard CARON, Francis DEMARQUE, Jean-Pierre DURET, Jean-Louis DUROS, Jean-Paul LEQUEUX et Jean-Jacques REMY.

Etaient absents :

Frédéric NAVARRE ayant donné pouvoir à Jean-Louis DUROS;
Mélanie MAGNIER (ANDRÉ) excusée.

M. Jean-Louis DUROS a été nommé secrétaire de séance.

Ouverture de la séance à 19 heures 30.

Avant de débiter la séance du conseil, M. le Maire tient à parler des employés de la CCVA qui faisaient grève et manifestaient aujourd'hui. Il explique que 22 communes de la CCVA ayant voté contre la fusion avec la CC du val de l'Ailette (seulement 8 pour), ils manifestent car leur emploi est menacé si la fusion ne se fait pas. Il ajoute que si la CCVA était partagée entre plusieurs autres EPCI, les titulaires seraient aussi partagés entre ces destinations.

ORDRE DU JOUR :

Dans la fusion, quel que soit l'avenir de la CCVA, selon le projet de schéma territorial proposé par le Préfet dans le cadre de la Loi NOTRe (Loi concernant la nouvelle organisation de la République), le syndicat des eaux de Pinon-Brancourt est destiné à la dissolution. Cependant, le Préfet peut encore revenir sur cette décision si les délibérations sont défavorables à celle-ci et si les expertises menées ensuite par l'agence régionale de santé(ARS) et par la police de l'eau sont bonnes.

Le syndicat des eaux s'est déjà prononcé contre cette dissolution, mais les textes précisent qu'il faut que les conseils municipaux concernés s'expriment aussi. C'est pour cette raison que se tient aujourd'hui ce conseil extraordinaire. Les élus de Pinon se réunissent le vendredi 11 décembre.

Avant le vote, chacun s'exprime et s'enquiert des diverses incidences en cas de rattachement à un autre grand syndicat (augmentation du prix de l'eau, perte de l'autonomie, cession gratuite du patrimoine...) mais aussi les avantages (professionnalisme des gestionnaires et agents, capacité d'investissements accrue...).

Le conseil est ensuite consulté pour répondre à la question suivante : « êtes-vous favorable ou défavorable à la dissolution du syndicat des eaux Pinon-Brancourt ? ». A l'unanimité, le conseil se déclare défavorable à la dissolution.

QUESTIONS DIVERSES :

Démarcheurs :

Monsieur le Maire rappelle qu'à l'exception d'actions caritatives annoncées officiellement (opération brioches), la Mairie ne délivre jamais d'autorisation aux démarcheurs.

Ecoles :

Monsieur DUROS qui a été interpellé la veille par le directeur de l'école de Prémontré, rappelle que le projet de fusion des deux écoles n'est encore qu'un concept, qu'il n'a même pas encore fait l'objet d'une étude. Il ajoute qu'une étude de faisabilité sera lancée en janvier après une réunion avec les élus de Prémontré et les enseignants des deux écoles. Après cela, les parents d'élèves seront consultés avant toute décision.

Dates importantes :

Monsieur REMY rappelle à tous que les vœux de la commune auront lieu le samedi 9 janvier 2016 et que la date du repas des anciens a été avancée au dimanche 31 janvier 2016. Il souhaite que Jean-Louis DUROS puisse faire paraître un Brancourtois info.

Prochain conseil :

La date du prochain conseil reste fixée au mardi 12 janvier 2016 à 19h30.
La séance est levée à 21h40.

Ainsi fait et délibéré, ont signé les membres présents.

Le Secrétaire de Séance
Jean-Louis DUROS



Le Maire
Francis KOCK

